



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Liban

Question écrite n° 26941

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Liban, au regard de la guerre civile qui se déroule en Syrie. Il souhaite connaître l'action de la France vis-à-vis de ce pays, et les mesures qui sont prises afin d'éviter que ce pays ne se retrouve entraîné dans le conflit.

Texte de la réponse

La France, attachée à la préservation de la stabilité du Liban, est vivement préoccupée par les répercussions de la guerre en Syrie sur la situation intérieure de ce pays. C'est la raison pour laquelle le Président de la République a consacré son premier déplacement dans le monde arabe au Liban le 4 novembre 2012, pour y rencontrer son homologue Michel Sleimane et lui exprimer son soutien et la solidarité de la France. La France ne ménage aucun effort pour défendre l'indépendance du Liban, son unité et son intégrité, et préserver la stabilité de ce pays dans un environnement traversé par de profonds bouleversements. Elle se tient aux côtés des institutions et de l'Etat libanais. Son engagement au sein de la FINUL et sa coopération avec l'armée libanaise s'inscrivent dans cette perspective. Elle soutient l'action du président Sleimane, garant des institutions et défenseur du dialogue national. Elle appelle l'ensemble des acteurs libanais à privilégier la paix civile et la neutralité du Liban, dans le respect de la déclaration de Baabda adoptée en juin 2012 et qui, sous l'égide du président Sleimane, pose les fondements de la politique de distanciation. A cet égard, l'implication militaire revendiquée du Hezbollah aux côtés du régime en Syrie porte atteinte à cette politique et favorise l'exacerbation des tensions internes. S'il n'appartient qu'aux Libanais de déterminer les conditions d'exercice de leur démocratie, notamment la tenue des élections et la formation du gouvernement, il est important que la continuité des institutions soit assurée et que des élections soient organisées dans le respect du fonctionnement démocratique. La France est consciente du défi que constitue pour le Liban l'accueil des réfugiés en provenance de Syrie. Elle participe au financement des agences compétentes des Nations unies, notamment le HCR et l'UNRWA, appuie l'action humanitaire de l'UE et se mobilise avec ses partenaires dans toutes les enceintes internationales pour qu'une aide accrue parvienne au Liban, afin de l'aider à faire face à cet afflux. Plus largement, la France comme l'Union européenne souhaite renforcer ses relations de coopération avec le Liban. Elle est très attachée au maintien de ses relations de coopération politique, économique et culturelle avec le Liban.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26941

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5169

Réponse publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6865